



UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Service Hygiène Sécurité  
Environnement

# NOTICE DE SECURITE MANIFESTATIONS ET FETES

Version 2 – mai 2008

Maison de l'Université  
BP 27 877 – 21078 DIJON CEDEX

☎ : 03 80 39 55 45  
📠 : 03 80 39 55 44

## ORGANISATEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme représenté : ..... Nom du représentant : .....

Adresse : .....

Code Postal : □ □ □ □ □ Ville : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Bureau : .....

📱 Portable : ..... 📧 Mail .....

## MANIFESTATION

Nature de la manifestation : .....

Intitulé de la manifestation : .....

Date (s) : ..... Heure<sup>(1)</sup> (s) : .....

## TYPE DE MANIFESTATION

- Dans un bâtiment
- Sous tente ou chapiteau
- En plein air
- Utilisation de gradins ou tribunes
- Utilisation d'artifices pyrotechniques (*feuillelet annexe*)
- Présence de métiers forains (*feuillelet annexe*)

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Sonorisation
- Déclaration SACEM
- Débit de boisson temporaire  
(si oui, précisez la nature et le type d'emballage)
- Restauration temporaire
- Lâcher de ballons
- Autorisation d'occupation du domaine public
- Attestation d'assurance (Obligatoire)**

## DESCRIPTION DETAILLEE DE LA MANIFESTATION

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**(1) : Toute activité en extérieur sur l'Esplanade Erasme sera refusée après 22 h 45.**

## DANS UN BATIMENT

Utilisation du bâtiment dans le cadre de son activité normale :  Oui  Non

Lieu : .....  
 Adresse : .....  
 .....

**EFFECTIF MAXIMUM ATTENDU SIMULTANEMENT** (public + personnel) : \_\_\_\_\_

### EQUIPEMENTS MIS EN PLACE (podium, chaises, tables, décoration...)

.....  
 .....  
 .....

↪ Utilisation de feu : .....  
 ↪ Utilisation de combustible gazeux : .....

### APPAREILS ELECTRIQUES

Lesquels ? : .....  
 .....  
**Reprise sur l'installation existante :**  Oui  Non  
**Contrôle de ces installations complémentaires par un organisme agréé**  Oui  Non

*Important : protection obligatoire : Disjoncteur différentiel 30 mA + Terre*

### AMENAGEMENTS ET DECORATIONS

	Nature	Classement du matériau
Sol		
Murs		
Plafond		
Mobilier		
Divers (écrans géants...)		Fournir le Procès Verbal de classement au feu.
Grill, structures, portiques, régie, rideaux...		Fournir l'attestation de solidité et Procès Verbal de contrôle après installation

### MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE PRESENT SUR LE SITE

Nombre	Type	Capacité
	Eau pulvérisée et additif	6 litres
	CO2	2 Kg
	Autre : (RIA, Poudre, ...)	

### ISSUES DU BATIMENT

Nombre	Largeur (UP : Unité de Passage)	Nombre	Largeur (UP)

Le bâtiment dispose : - d'un Eclairage d'Evacuation :  Oui  Non - d'un Eclairage d'Ambiance :  Oui  Non

*L'organisateur fournira : un plan d'implantation du site sur lequel figureront les Issues, les barrières, les différents aménagements ainsi que les zones accessibles ou non au public.*

## EN PLEIN AIR

Lieu : .....  
Adresse : .....  
.....

**EFFECTIF MAXIMUM ATTENDU SIMULTANEMENT** (*public + personnel*) : \_\_\_\_\_

### EQUIPEMENTS MIS EN PLACE (*podium, chaises, tables,...*)

.....  
.....  
.....

↪ Utilisation de feu : .....  
↪ Utilisation de combustible gazeux : .....

### APPAREILS ELECTRIQUES

Lesquels ? : .....  
.....

Reprise sur l'installation existante :  Oui  Non  
Contrôle de ces installations complémentaires par un organisme agréé  Oui  Non

*Important : protection obligatoire : Disjoncteur différentiel 30 mA + Terre*

### STRUCTURES PARTICULIERES

Divers (écrans géants...)		Fournir le Procès Verbal de classement au feu.
Grill, structures, portiques, régie,...		Fournir l'attestation de solidité et Procès Verbal de contrôle après installation
Autres		

L'organisateur fournira : un plan d'implantation du site sur lequel figureront, les différents aménagements, les barrières et les issues ainsi que les zones accessibles ou non au public.

## TRIBUNES / GRADINS

Liste des tribunes / Gradins	Nombre de places	Origine
1		
2		
3		

Cumul des Places = \_\_\_\_\_ Sol stabilisé :  Oui  Non

Vérification de la stabilité par un organisme agréé  Oui  Non

L'organisateur devra veiller :

↪ Dans tous les cas, demander une attestation de montage des tribunes au chef monteur.

↪ De plus si le cumul des places est SUPERIEUR à 300, les tribunes devront être contrôlées par un organisme agréé.

↪ Ces documents (attestation et PV de contrôle) devront parvenir au SHSE avant l'ouverture au public.

## SOUS CHAPITEAU, TENTES ET STRUCTURES

### DETAIL DES CHAPITEAUX TENTES ET STRUCTURES

Quantité	Dimensions	Surface	Destination	Effectifs attendu	Nbre d'Issues	Larg. Issues (UP)

**La structure dispose :**

Eclairage d'Evacuation :  Oui  Non      Eclairage d'Ambiance :  Oui  Non

**Type d'ancrage des structures :**       Lests       pieux

Contrôle du montage de la tente par un organisme agréé  Oui  Non

**Extincteurs prévus :**       Oui  Non

### DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITES PRATIOUEES SOUS LE CHAPITEAU OU LES TENTES

.....

.....

.....

.....

.....

### AMENAGEMENTS ET DECORATIONS

	Nature	Classement du matériau
Sol		
Verticale		
Murs		
Plafond		
Mobilier		
Chauffage		
Appareil à combustion		
Divers (écrans géants...)		Fournir le Procès Verbal de classement au feu.
Grill, structures, portiques, régie,...		Fournir l'attestation de solidité et Procès Verbal de contrôle après installation

**L'organisateur fournira :**

↳ L'extrait de registre de sécurité des structures dûment rempli par l'organisateur dans le cadre réservé à cet effet. Ou pour les petites structures, une attestation de classement M2 de la toile.

↳ Un plan d'implantation détaillé des chapiteaux, tentes et structures sur le site ainsi qu'un plan de leur aménagement.

↳ Les procès verbaux de classement au feu des matériaux et des décorations utilisés.

↳ Une attestation de montage des structures, délivrée par le chef monteur après montage.

## SECURITE DE LA MANIFESTATION

	Désignation	Nombre et désignation	Emplacement
<b>PERSONNEL</b>	Secouristes (AFPS, CFAPSE)		
	Médecins dont urgentistes		
	Agents de sécurité Incendie ERP		
	Services de Sûreté (vigiles)		
	Placiers parking		
<b>MATERIEL</b>	Véhicules Incendie		
	Véhicules sanitaires		
	Téléphone filaire		
	Autres (CB, Radios, trousse de secours,...)		

### NOTA :

⚡ Si l'effectif attendu dépasse 1500 personnes, l'organisateur devra mettre en place un service de sécurité (*décret du 31 mai 1997*).

⚡ Si l'effectif attendu est supérieur à 5000 personnes, la manifestation peut être considérée comme un Grand Rassemblement et devra faire l'objet d'une déclaration en Préfecture 3 mois avant son déroulement.

### SANTE – HYGIENE - ENVIRONNEMENT

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Toilettes – Nombre _____             | <input type="checkbox"/> Toilettes handicapées – Nombre _____ |
| <input type="checkbox"/> Bacs Poubelles - Nombre _____        | <input type="checkbox"/> Alimentation en Eau                  |
| <input type="checkbox"/> Evacuations Déchets Spéciaux         | <input type="checkbox"/> Evacuation Eaux usées                |
| <input type="checkbox"/> Remise en état du Site – Qui ? _____ |   |

### ACCESSIBILITE

⚡ L'organisateur doit veiller à ce que sa manifestation soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'organisateur atteste de l'exactitude des renseignements notés dans la présente Notice.

### L'organisateur :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (éventuellement cachet) :

**AVIS du Directeur du site concerné**  
**(UFR, école, institut, service commun)**

Signature & cachet :

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**et AVIS du Responsable Bâtiment :**

Signature & cachet :

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**VU, Service Technique**

Signature & cachet :

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Vu, SHSE :**

Signature & cachet :

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_